

2021  
2022



**Qualiopi**  
processus certifié

# Brevet Professionnel de la Jeunesse de l'Education Populaire et du Sport (BPJEPS)

Spécialité : Educateur sportif

Mention : Activités de la Forme

Options : -Cours Collectifs

-et/ou Haltérophilie-Musculation

Atlantic-Challenges-Statera  
31 rue des Terriers 17220 SAINT VIVIEN  
S.A.R.L  
SIRET : 880.297.262.00011  
N° de déclaration d'activité : 75170255217  
Ce N° ne vaut pas agrément de l'Etat

## SOMMAIRE

PRÉSENTATION DE LA FORMATION -----	3
PREREQUIS-----	4
OBJECTIF-----	4
DUREE-----	4
DELAIS ET MODALITES -----	5
PRIX-----	7
TAUX (réussites, emplois, satisfactions bénéficiaires.)-----	7
MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES-----	8
ACCESSIBILITE HANDICAPES-----	9

## ANNEXES

**Annexe 1** : TESTS D'ENTREE ET POSITIONNEMENT

**Annexe 2** : PLANNING FORMATION 2021 ET 2022

# 1-PRESENTATION DE LA FORMATION

## 1.1-Le brevet professionnel

Le Brevet Professionnel de la jeunesse, de l'Education populaire et du sport, spécialité "éducateur sportif" mention "activités de la forme" est un diplôme de niveau 4.

Il est mis en œuvre par l'organisme de formation "Atlantic-Challenges-Statera" et habilité par la Direction Régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale de la Nouvelle Aquitaine.

Il est ouvert à tout public qui souhaite s'inscrire en :

- ✚ candidature individuelle
- ✚ contrat de professionnalisation
- ✚ formation continue.
- ✚ L'OF peut accueillir des candidats qui souhaite suivre une partie de la formation (1 ou plusieurs modules).

Les modules de formation sont dispensés par les formateurs de l'organisme de formation, des professionnels extérieurs sollicités en raison de leurs compétences et les tuteurs des entreprises.

**1.2-L'éducateur(trice) sportif(ve) exerce en autonomie** son activité professionnelle, en utilisant un ou des supports techniques dans les champs des activités physiques et sportives ou des activités éducatives, culturelles et sociales, dans la limite des cadres réglementaires.

- ✚ Il/ elle est responsable de son action au plan pédagogique, technique et organisationnel. Il/ elle assure la sécurité des tiers et des publics dont il/elle a la charge.
- ✚ Il/ elle a la responsabilité du projet d'animation qui s'inscrit dans le projet de la structure.
- ✚ Les modes d'intervention qu'il/elle développe s'inscrivent dans une logique de travail collectif et partenarial, prenant en compte notamment les démarches de développement durable, d'éducation à la citoyenneté et de prévention des maltraitances.
- ✚ Il/ elle encadre tout type de public, dans tous lieux d'accueil ou de pratique au sein desquels il met en place un projet. Il/ elle encadre des activités de découverte, d'animation et d'éducation.

## 1.3-Prérogatives d'exercice professionnel

L'arrêté du 21 juin 2016, créant la spécialité de ce diplôme, confère à son titulaire les prérogatives d'exercice professionnel relatives à :

- ✚ le développement et le maintien des capacités physiques individuelles dans un objectif de santé.
- ✚ la découverte, la sensibilisation et l'initiation en sécurité à des activités physiques ou sportives, diversifiées pour tous les publics,
- ✚ l'éducation à la citoyenneté,
- ✚ le respect de l'environnement dans une démarche de développement durable.

## 1.4-Les intervenants

Qualités	Qualifications	Expérience professionnelle	UC	
<b>Dominique CORTIULA</b> Président Atlantic-Challenges Coordonnateur	BEES.2 HACUMESE CT2 EEPMS	30 ans	UC.1 et 2 UC.3 et 4 Coordination	93H 87H 40H
<b>Auréli BOUYER</b> Coordonnatrice adjointe Responsable Fitness Employée Atlantic-Challenges	BPJEPS AGFF FCC	17 ans	UC.3 UC.4	135H 85H
<b>Christophe CORTIULA</b> Gérant STATERA	Diplôme universitaire des Activités Physiques Thérapeutiques (APT)	10 ans	UC1 et 2	82H
<b>David CANEDO</b> Auto-entrepreneur	DE.JEPS Haltérophilie	17 ans	UC.3 UC.4	40H 65H
<b>Maël COSSON</b> Auto-entrepreneur	BP.JEPS AGFF mention D	3 ans	UC.3 UC.4	20H 20H
<b>Loris VERDIER</b> Auto-entrepreneur	BP.JEPS AF option HM	3 ans	UC.4	40H

## 1.5-Contacts

- ✚ **Responsable structure** : Christophe CORTIULA -07.89.51.28.34 – contact@atlantic-challenges.fr
- ✚ **Coordonnateur** : Dominique CORTIULA - 06.18.92.91.96 – dominique.cortiula@orange.fr
- ✚ **Site internet** : [www.atlantic-challenges.fr](http://www.atlantic-challenges.fr)

## 2 – PREREQUIS

### 1 - CERTIFICAT MEDICAL

- ✚ non contre-indication de la pratique et à l'enseignement des "activités de la forme" datant de moins d'un an à la date de l'entrée en formation.

### 2 – DIPLOME DE SECOURISME

être titulaire de l'une des attestations de formation relative au secourisme suivante :

- ✚ « *prévention et secours civiques de niveau 1* » (PSC1) ou « *attestation de formation aux premiers secours* » (AFPS)
- ✚ « *premiers secours en équipe de niveau 1* » (PSE 1) en cours de validité ;
- ✚ « *premiers secours en équipe de niveau 2* » (PSE 2) en cours de validité ;
- ✚ « *attestation de formation aux gestes et soins d'urgence* » (AFGSU) de niveau 1 ou 2 en cours de validité
- ✚ « *certificat de sauveteur secouriste du travail (SST)* » en cours de validité.

### 3 - ATTESTATION DE RECENSEMENT

### 4 – JOURNEE DEFENSE ET CITOYENNETE

- ✚ copie du certificat individuel de participation à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC) *si vous avez moins de 25 ans*

## 3 - OBJECTIFS

*Obtenir Les quatre unités capitalisables (UC) constitutives du brevet professionnel de la jeunesse de l'éducation populaire et du sport, mention « Activités de la Forme » qui sont :*

### les deux unités capitalisables (UC) transversales

- ✚ UC.1 : Encadrer tout public dans tout lieu et toute structure
- ✚ UC.2 : Mettre en œuvre un projet d'animation s'inscrivant dans le projet de la structure

### les deux unités capitalisables (UC) de la mention

- ✚ UC.3 : Concevoir une séance, un cycle d'animation ou d'apprentissage
- ✚ UC.4 : Mobiliser les techniques de la mention pour mettre en œuvre une séance ou un cycle d'apprentissage

## 4 - DUREE

Le cursus de formation mis en œuvre par l'organisme de formation respecte le principe de l'alternance prévoyant les séquences de formation en centre et celles en entreprise sous tutorat pédagogique  
Parcours complet de la formation (dates extrêmes) **du 20 septembre 2021 au 08 juillet 2022.**

### ✚ 1 option

**602 heures** en centre de formation (86 jours X 7H00/jour)

**545 heures** en entreprise. (109 jours X 5H00/jour)

**Total : 1147heures**

### ✚ 2 options

**707 heures** en centre de formation (101 jours X 7H/jour)

**564 heures** en entreprise (94 jours X 6H00/jour)

**Total : 1271 heures**

## 5 – DELAIS ET MODALITES

### **5 - DELAIS**

#### **5.1 - DATE LIMITE D'INSCRIPTION : *vendredi 03 septembre 2021***

Chaque postulant qui désire s'inscrire doit impérativement retirer un dossier de candidature accessible :

- ✚ sur le site de l'organisme de formation : <http://www.atlantic-challenges.fr>
- ✚ sur demande : - au siège sociale ou par courrier : **31 rue des Terriers 17220 SAINT VIVIEN.**
- ✚ par Email : [contact@atlantic-challenges.fr](mailto:contact@atlantic-challenges.fr)

#### **5.2 - EPREUVES DE SELECTION :**

##### **A) TESTS DES EXIGENCES PREALABLES (TEP)**

Ils sont définis par l'annexe IV de l'arrêté du 05 septembre 2016.

Ils se déroulent sur des plateformes dédiées dont le planning et les lieux sont définis par la [DRDJSCS N.A.](#)  
([Voir ANNEXE 1](#))

##### **B) TESTS DE SELECTION DU CENTRE DE FORMATION ET POSITIONNEMENT**

Les tests se dérouleront le **vendredi 10 septembre 2021** au centre de formation

- 1 épreuve écrite
- 1 entretien

*Les modalités de ces tests sont décrites dans le dossier "tests d'entrée en formation" en [ANNEXE 1](#)*

Le positionnement se déroulera le **mardi 21 et mercredi 22 septembre 2021** au centre de formation

##### **C) ENTREE EN FORMATION**

L'entrée en formation aura lieu le **lundi 20 septembre 2021 à 09H00** au centre de formation Atlantic-Challenges-Statera – 31 rue des Terriers 17220 Saint Vivien.

### **51 MODALITES**

#### **GENERALITES**

**-Responsable de la formation** La formation est placée sous la responsabilité du coordonnateur.

**-La gestion administrative** est assurée par le secrétariat d'Atlantic-Challenges-Statera.

**-L'équipe pédagogique** est mise en place par le coordonnateur. Celle est constituée prioritairement par les formateurs de l'organisme de formation. Toutefois, des intervenants extérieurs peuvent être intégrés à l'équipe enseignante en raison de leurs compétences particulières.

**-Le programme pédagogique** est mis en œuvre par le coordonnateur qui a le devoir d'en assurer la cohérence et qui agit en collaboration étroite avec les intervenants.

Dans le temps de la formation les bénéficiaires disposeront des ressources matérielles, pédagogiques et documentaires de l'organisme de formation.

**-Le jury** pour la mention est constitué par le Directeur Régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale de la Nouvelle Aquitaine. Il valide tant l'organisation des épreuves que les résultats individuels, dans le respect des situations d'évaluation certificatives agréées.

**-Tuteur** : Il est chargé d'encadrer, de former, d'accompagner le candidat durant sa période de formation dans l'entreprise. Le tuteur est désigné par le responsable de l'entreprise.

**-L'entreprise** : Elle est recherchée par le candidat et proposée à l'organisme de formation.

## 52.HORAIRE FORMATION

HORAIRE JOURNALIERS EN CENTRE DE FORMATION		
JOURS	MATIN	APRES-MIDI
Lundi	09h00 à 12h30	13h30 à 17h00
Mardi	09h00 à 12h30	13h30 à 17h00
Mercredi	09h00 à 12h30	13h30 à 17h00
Jeudi	09h00 à 12h30	13h30 à 17h00
Vendredi	09h00 à 12h30	13h30 à 17h00

<b>TOTAL</b>	<b>35H00</b>
--------------	--------------

## 53.RYTHME DE LA FORMATION

La formation est basée sur le principe de l'alternance. Elle est séquencée par une alternance de périodes en centre et en entreprise.

Voir planning de la formation en [ANNEXE n° 2](#)

## 54. VOLUME HORAIRE DE LA FORMATION

<p><b>Option CC ou HM = 1147H</b>  <b>602</b> en Centre de formation et <b>545H</b> en entreprise  <i>5 heures/jour en entreprise</i></p>
<p><b>Option CC et HM = 1271H</b>  <b>707h</b> en centre de formation et <b>564H</b> en entreprise  <i>6 heures/jour en entreprise</i></p>

## 55.INFRASTRUCTURE

La Bâtiment, dans lequel se déroule la formation, fait 500 m2 au sol. Il est classé ERP (Etablissement recevant du public) de catégorie 5. Il est accessible aux bénéficiaires à mobilité réduite.

- 1 salle de musculation de 250 m<sup>2</sup>
- 1 salle polyvalente de 80 m<sup>2</sup>
- 1 salle de cours de 70 m<sup>2</sup>
- 1 espace de 25 m<sup>2</sup> de "convivialité"
- Sanitaires (3) dont un pour personnes à mobilité réduite.
- vestiaires hommes et femmes
- 2 douches
- 1 cabinet « nutritionniste »
- 1 cabinet « ostéopathe »
- 1 bureau (direction)
- une vingtaine de parking dont 1 dédié aux personnes à mobilité réduite.

### Déjeuners

- Le complexe possède un espace de détente et de convivialité comprenant 2 réfrigérateurs, 2 micro-ondes, tables, chaises, pour repas emportés – sandwich...
- Restauration rapide (Calico) au magasin INTERMARCHE situé à 200 mètres du complexe sportif

### Logements

Possibilité de loger « chez l'habitant »

### Infrastructures secours/médicales

*Centre de secours* : 1 centre de secours (pompiers) à Châtelailon  
*Installations médicales* : 1 pôle médical et paramédical à 50 mètres du centre de formation

### Moyens pédagogiques

Matériels dédiés pour les 2 options (Fitness et Haltérophilie)  
 Vidéo projecteur, écran informatique, tableau blanc...  
 Documentation dématérialisée

## 6 – TARIFS PUBLICS

<b>1 option (CC ou HM)</b>	<b>10€ TTC /heure</b>	<b>6020€</b>	<i>Une remise peut être accordée en cas d'un financement personnel</i> <b>Nous contacter : <a href="mailto:contact@atlantic-challenges.fr">contact@atlantic-challenges.fr</a> <a href="tel:07.89.51.28.34">07.89.51.28.34</a></b>
<b>2 options (CC et HM)</b>	<b>10€ TTC/heure</b>	<b>7070€</b>	

**Nota :** Organisme de formation professionnelle exonéré de TVA — Art. 261.4.4 a du CGI

## 7 - TAUX D'EMPLOI, REUSSITES, ECHECS, SATISFACTION

### 7.1 – TAUX D'EMPLOIS EN FIN DE FORMATION

FORMATIONS	AVANT FORMATION	SORTIE FORMATION
BP.AF-1 Avril 2018 à mars 2019	43%	93%
BP.AF.2 Septembre 2018 à juin 2019	43%	93%
BP.AF.3 Avril.2019 à février 2020	25%	88%
BP.AF.4 Septembre 2019 à juillet 2020	30% CDI 20% CDD	90%
BP.AF-5 Avril 2020 à février 2021	16%	100%

### 7.2 – TAUX DES REUSSITES ET ECHECS

FORMATIONS	ECHECS	REUSSITES
BP.AF-1 Avril 2018 à mars 2019	8%	92%
BP.AF-2 Septembre 2018 à juin 2019	14%	86%
BP.AF-3 Avril 2019 à février 2020	12%	88%
BP.AF.4 Septembre 2019 à juillet 2020	Aucun	100%
BP.AF-5 Avril 2020 à février 2021	Aucun	100%

### 7.3 – NOTE GLOBALE DE SATISFACTION

FORMATIONS	NOTE/10
AF.2 septembre 2018 à juin 2019	8.8 / 10
AF.3 avril 2019 à février 2020	9 / 10
AF.4 Septembre 2019 à juillet 2020	8.8 / 10
AF.5 Avril 2020 à février 2021	9/10

## 8 - MODALITES DE CONTROLE DES CONNAISSANCES

### LES UNITES CAPITALISABLES

- ✚ **UC1 et UC.2 :** Unités capitalisable transverses – Communes aux 2 options (Cours Collectifs et Haltérophilie – Musculation)
- ✚ **UC.3 :** Unité capitalisable de la mention
- ✚ **UC.4a :** Unité capitalisable de la mention option Cours collectifs (CC)
- ✚ **UC.4b :** Unité capitalisable de la mention option Haltérophilie-Musculation (HM)

#### **PROTOCOLE UC.1**

#### **ENCADRER TOUT PUBLIC DANS TOUT LIEU ET TOUTE STRUCTURE**

##### ✚ UN DOCUMENT ECRIT PERSONNEL

Conception, mise en œuvre et réalisation d'un projet d'animation dans l'entreprise.

#### **PROTOCOLE UC.2**

#### **METTRE EN ŒUVRE UN PROJET D'ANIMATION S'INSCRIVANT DANS LE PROJET DE LA STRUCTURE**

##### ✚ METTRE EN ŒUVRE UN PROJET D'ANIMATION DANS L'ENTREPRISE

##### ✚ BILAN DE SON PROJET

Entretien d'une durée de 40 minutes au maximum dont une présentation orale par le(la) candidat(e) d'une durée de 20 minutes au maximum permettant de vérifier l'acquisition des compétences.

#### **PROTOCOLE UC.3**

#### **CONCEVOIR UNE SEANCE, UN CYCLE D'ANIMATION OU D'APPRENTISSAGE**

##### ✚ UN DOCUMENT ECRIT PERSONNEL

Dans une option (Cours collectifs ou Haltérophilie-Musculation)

##### ✚ UNE ANIMATION

Dans l'entreprise

#### **PROTOCOLE UC.4a (Cours Collectifs)**

#### **MOBILISER LES TECHNIQUES DE LA MENTION POUR METTRE EN ŒUVRE UNE SEANCE OU UN CYCLE D'APPRENTISSAGE DANS L'OPTION « COURS COLLECTIFS**

L'épreuve se déroule au sein de l'organisme de formation

##### ✚ DEMONSTRATION TECHNIQUE EN COURS COLLECTIFS

##### ✚ CONDUITE DE SEANCE

#### **PROTOCOLE UC.4b (Haltérophilie-Musculation)**

#### **MOBILISER LES TECHNIQUES DE LA MENTION POUR METTRE EN ŒUVRE UNE SEANCE OU UN CYCLE D'APPRENTISSAGE DANS L'OPTION «HALTEROPHILIE MUSCULATION »**

L'épreuve se déroule au sein de l'organisme de formation

##### ✚ DEMONSTRATION TECHNIQUE EN HALTEROPHILIE

##### ✚ CONDUITE D'UNE SEANCE D'ENTRAINEMENT EN MUSCULATION



## 9 - ACCESSIBILITE DES BENEFICIAIRES EN SITUATION DE HANDICAPES

Pour les personnes en situation de handicap, il faut demander l'avis d'un médecin agréé par la Fédération française handisport ou par la Fédération française de sport adapté ou désigné par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées sur la nécessité d'aménager le cas échéant la formation ou les épreuves certificatives selon la certification visée.

Les épreuves (TEP, sélections, épreuves certificatives...) peuvent être aménagées pour les personnes en situation de handicap (article A 212-44 du Code du Sport).

✚ **Condition** : Il faut vous procurer *un avis médical*

✚ **Le médecin agréé pour la région Nouvelle Aquitaine vient de cesser ses fonctions.** Dans l'attente de l'agrément des médecins en Nouvelle Aquitaine, voici les médecins agréés des régions limitrophes :

### Pays de la Loire :

- **Docteur Matthieu GAHIER** : 44-Nantes : 02.40.84.60.66, matthieu.gahier@chu-nantes.fr

### Occitanie :

- **Dr Claire DE LABACHELERIE** : 34-Montpellier : 04.67.33.05.65, fed-medecinedusport@chu-montpellier.fr

### Auvergne Rhône Alpes :

- **Dr Julie DI MARCO** : 69-St Didier au Mont d'or : 04.72.53.20.12 ou 20.55, dr.jdimarco@gmail.com
- **Dr Elodie GAILLED RAT** : 38-Echirolles 04.76.76.54.94
- **Dr Claire MOREL** : 03-Bellerive sur Allier : 04.70.59.53.39, claire.morel@creps-vichy.sports.gouv.fr

✚ **Quels documents ?** : Pour ce rendez-vous, munissez-vous de *votre dossier médical* et de la *description des épreuves* pour lesquelles vous souhaitez demander un aménagement.

✚ **Transmission de l'avis médical** : IL devra être transmis à la DRDJSCS Nouvelle-Aquitaine avec votre demande d'aménagement. Sur cette base, il appartient au directeur régional de la jeunesse des sports et de la cohésion sociale de décider d'aménager les épreuves.

✚ **Décision transmise à** : l'organisme de formation concerné pour la mise en place de l'aménagement.

Par ailleurs, des restrictions aux prérogatives professionnelles de la spécialité ou de la mention du diplôme professionnel du champ de JS peuvent être apportées par le DRJSCS en fonction de la nature du handicap si la sécurité des usagers est menacée.

Il n'appartient pas au président de jury de limiter les prérogatives d'exercice d'une personne en situation de handicap.

### Textes de référence:

Le code du sport dans son article A.212-44 prévoit la procédure et la possibilité d'aménagement des épreuves pour les personnes en situation de handicap. La décision de procéder à des aménagements d'épreuve est prise par le DRJSCS au vu de l'avis d'un médecin agréé par la fédération française handisport ou par la fédération française du sport adapté ou désigné par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées sur la nécessité d'aménager le cas échéant les tests d'exigence préalables, la formation ou les épreuves certificatives en fonction du diplôme visé par l'intéressé.

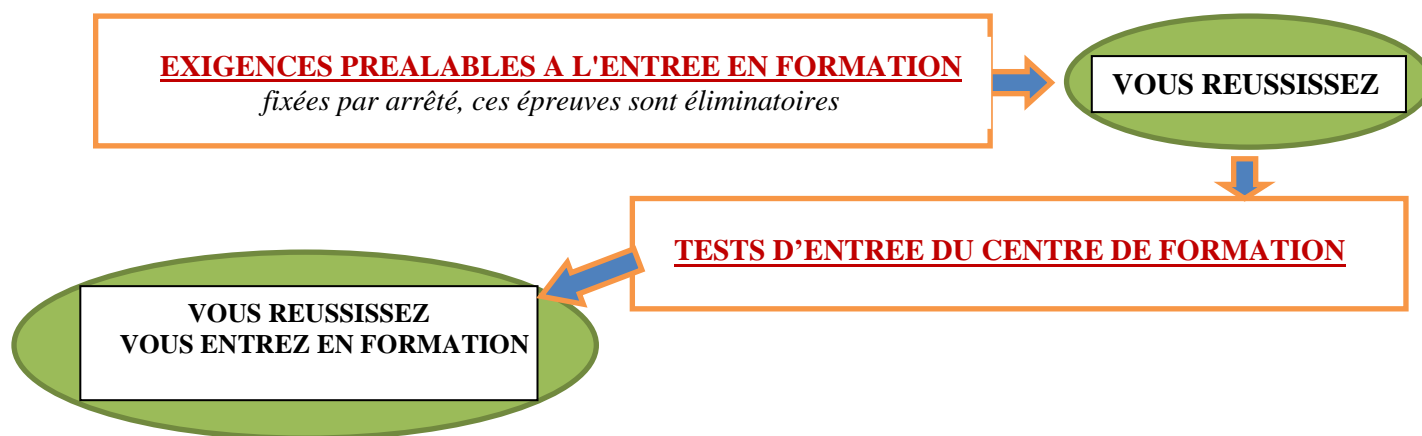
Selon l'article A.212-45 du code du sport le directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale examine la compatibilité du handicap justifiant les aménagements mentionnés à l'article A. 212-44 avec l'exercice professionnel de l'activité du diplôme après avis d'un médecin agréé par la Fédération française handisport ou par la Fédération française de sport adapté ou désigné par la commission des droits

# ANNEXES

- 1) TESTS D'ENTREE EN FORMATION
- 2) PLANNING 2021 ET 2022

## TESTS D'EXIGENCES PREALABLES (TEP) A L'ENTREE EN FORMATION

Des épreuves ont pour objectif d'évaluer la capacité du candidat à suivre avec des chances raisonnables de succès la formation. Elles se déroulent en deux temps :



### NOUVELLES DISPOSITIONS pour les Exigences Préalables avant l'Entrée en Formation

La DRDJSCS Nouvelle-Aquitaine est responsable du calendrier régional des Tests d'Exigences Préalables (TEP) pour l'ensemble des formations BPJEPS, sur son territoire. Ce calendrier prévoira plusieurs lieux et dates pour effectuer les TEP.

Ainsi, en fonction de la date de début de formation vous pourrez choisir le(s) lieu(x) et la(es) date(s) qui vous conviennent le mieux.

**Nota :** La validité des TEP est de 5 ans.

**Conseils :** Augmentez vos chances de réussite en prévoyant plusieurs dates et lieux de TEP.

*« Vous devez prendre contact et envoyer un dossier d'inscription à l'organisme choisi qui organise les TEP »*

### TEP Fin d'année 2020 et 2021 - Région Nouvelle-Aquitaine

DATE	VILLE	PRIX	LIENS VERS LA PLATEFORME
10-11 Juin 2021	Bordeaux	50 €	<a href="http://tep-aquitaine.fr/">http://tep-aquitaine.fr/</a>
14-15 Juin 2021	Vouneuil S/s Biard	50 €	<a href="http://www.tep-bp-activitesdelaforme.fr">http://www.tep-bp-activitesdelaforme.fr</a>
30 Juin-01 Juillet 2021	Saint Georges de Didonne	50 €	<a href="http://www.bpaf-poitoucharentes.fr">http://www.bpaf-poitoucharentes.fr</a>
05-06 Juillet 2021	Marmande	50 €	<a href="http://tep-aquitaine.fr/">http://tep-aquitaine.fr/</a>
22-23 Juillet 2021	St Vincent de Tyrosse	50 €	<a href="http://tep-aquitaine.fr/">http://tep-aquitaine.fr/</a>
26-27 Aout 2021	Bordeaux	50 €	<a href="http://tep-aquitaine.fr/">http://tep-aquitaine.fr/</a>
09-10 Septembre 2021	Saint Georges de Didonne	50 €	<a href="http://www.bpaf-poitoucharentes.fr">http://www.bpaf-poitoucharentes.fr</a>
14-15 Septembre 2021	Marmande	50 €	<a href="http://tep-aquitaine.fr/">http://tep-aquitaine.fr/</a>
07-08 Octobre 2021	Vouneuil S/s Biard	50 €	<a href="http://www.tep-bp-activitesdelaforme.fr">http://www.tep-bp-activitesdelaforme.fr</a>

## DOSSIERS D'INSCRIPTION POUR LES TEP

### Contenu du dossier à envoyer directement au lieu du TEP que vous avez choisi

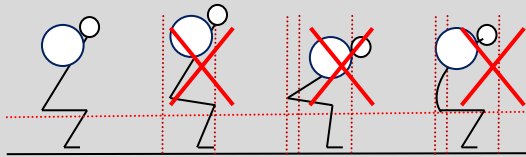
- ✚ Une fiche d'inscription avec photographie du candidat
- ✚ La photocopie d'une pièce d'identité en cours de validité
- ✚ La ou les attestations justifiant de l'allègement des certaines épreuves fixées par l'arrêté de mention
- ✚ Un certificat médical de non-contre-indication à la pratique et à l'enseignement du sport datant de moins d'un an
- ✚ **Éventuellement**, pour les personnes en situation de handicap, l'avis d'un médecin agréé par la Fédération française handisport ou par la Fédération française de sport adapté ou désigné par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées sur la nécessité d'aménager le cas échéant les tests d'exigences préalables selon la certification visée.
- ✚ l'une des attestations de formation relative au secourisme suivante :
  - « prévention et secours civiques de niveau 1 » (PSC1) ou « attestation de formation aux premiers secours » (AFPS) ;
  - « premiers secours en équipe de niveau 1 » (PSE 1) en cours de validité ;
  - « premiers secours en équipe de niveau 2 » (PSE 2) en cours de validité ;
  - « attestation de formation aux gestes et soins d'urgence » (AFGSU) de niveau 1 ou de niveau 2 en cours de validité ;
  - « certificat de sauveteur secouriste du travail (SST) » en cours de validité.

## LES TESTS D'ENTREE (TEP)

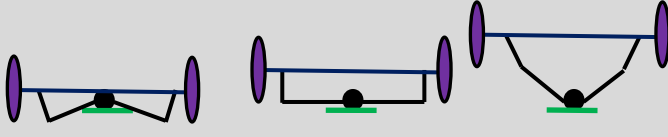
### A) Tests techniques pour l'option HALTEROPHILIE, MUSCULATION

- **épreuve n° 1** : test navette « Luc Léger » : palier 7 (réalisé) pour les femmes et palier 9 (réalisé) pour les hommes.  
*L'annonce du palier supérieur indique que le palier inférieur est réalisé*
- **épreuve n° 2** : le(la) candidat(e) réalise une épreuve de démonstration composée des exercices\* figurant dans le tableau suivant :

Exercice	FEMME		HOMME	
	Répétition	Pourcentage	Répétition	Pourcentage
<b>SQUAT</b>	5 répétitions	75% poids du corps	6 répétitions	110% poids du corps
<b>TRACTION</b> en pronation ou en supination au choix du candidat	1 répétition	Menton>barre nuque barre Prise de mains au choix (pronation ou supination)	6 répétitions	Menton>barre nuque barre Prise de mains au choix (pronation ou supination)
<b>DEVELOPPE COUCHE</b>	4 répétitions	40% poids du corps	6 répétitions	80% poids du corps

Exercice	Critères de réussite	
<b>SQUAT</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Exécuter le nombre requis de mouvements</li> <li>-Alignement tête-dos-fessiers (Dos droit et naturellement cambré sans hyperlordose excessive)</li> <li>-Hanche à hauteur des genoux</li> <li>-Tête droite et regard à l'horizontal</li> <li>-Pieds à plat</li> </ul>	

Exercice	Critères de réussite	
<b>TRACTIONS</b> Mains en pronation ou en supination au choix du candidat	-Exécuter le nombre requis de mouvements	
	<u>Mains en pronation</u> .....→  <u>Mains en supination</u> .....→	-Si prise en pronation amener la barre au contact de la nuque ou sous le menton à chaque mouvement -Si prise en supination amener la barre en dessous du menton à chaque mouvement

Exercice	Critères de réussite	
<b>DEVELOPPE COUCHE</b>	-Exécuter le nombre requis de mouvements -Barre en contact avec la poitrine sans rebond -Alignement tête-dos-cuisses -Fléchissement des genoux pour préserver un dos droit en contact avec le banc -Axe du couloir de la barre entre la partie supérieure de la poitrine et la ligne inférieure des épaules -Les bras sans hyper-extension doivent être tendus et marquer un temps d'arrêt franc au sommet sous peine d'annulation du mouvement	
		



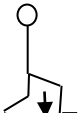

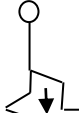
10 minutes de récupération entre chaque mouvement et entre chaque exercice

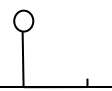
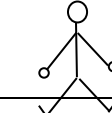
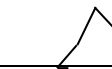


**Dispense des tests techniques à l'entrée en formation** : Les qualifications permettant au candidat d'être dispensé des tests techniques à l'entrée en formation sont mentionnées en annexe VI "dispenses et équivalences"

B) Tests techniques pour l'option COURS COLLECTIFS

**STEP – RENFORCEMENT MUSCULAIRE - ETIREMENTS**

Type de cours, niveau et durée		Echauffement, <b>cours de STEP</b> Total 30 min					
N° DU BLOC	Bloc final (avec changement de pieds)	Compte	Changement de pieds	Approche ou orientations	Coordination	Durée par bloc	Cumul durée (en min)
<b>Echauffement</b>	<b>Echauffement à la convenance de l'intervenant :</b> Activation cardio vasculaire, préparation générale et spécifique, préparation ostéo articulaire, musculo tendineuse, évaluation du niveau du groupe motivation	Mouvement de la CV dans tous les plans, enchaînement de LIA+ex de la base squat, fentes, antépulsion des bras, rotation....					10 minutes
<b>1er bloc</b>	1 basic + 1 mambo cha cha 1 chassé sur le step + 1 mambo 3 genoux L step (en bout) 1 basic à cheval + 1 basic retour face	8 temps 8 temps 8 temps 8 temps	Sur le mambo cha cha sur le chassé Sur les 3 genoux L step	Face Face En bout Début en bout puis retour face	Bras simples sur les 3 genoux L step	9 minutes	
<b>2ème bloc</b>	1 basic + 1 traversée + 3 genoux ciseaux 1 traversée + 2 dégagés sur le step + 1 V step	16 temps 16 temps	Lors des 3 genoux ciseaux	Début face/fin dos Début dos et revient face avec le basic Traversée avant les dégagés	Bras simples sur les 2 dégagés et sur le Vstep	9 minutes	
<b>Retour au calme</b>						2 minutes	
					<b>Temps cumulé</b>	<b>30 minutes</b>	

Type de cours et durée		<b>Cours de renforcement musculaire</b>							
		Total 20 minutes							
N° et nom de l'exercice	Croquis	Objectif et séquences	Placement de base et mouvement	Précision rythmiques	Durée (w/repos)	Temps	Cumul temps en minute	Critères de réussite	
1) Squat		Séquence de squat à répéter 3 fois	Flexion des hanches, genoux, chevilles puis retour en position de départ	Rythmique à la convenance de l'intervenant	5 blocs de travail/1 bloc de récupération par séquence	1 min30 x 3 séquences soit 4 min 30	4 min 30	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Respecte le rythme</li> <li>- Respecte l'exécution du mouvement</li> <li>- Respecte la posture</li> </ul>	
2) Pompes		Séquence de pompes à répéter 3 séries	Flexion des coudes, alignement coudes épaules. En planches pour les hommes et genoux pour les femmes	Rythmique à la convenance de l'intervenant	3 blocs de travail/1 bloc de récupération par séquence	1 minutes x séquences soit 3 min			7 min 30
3) Fentes à droite		Séquence de fentes à répéter 3 séries	Flexions des hanches, genoux puis retour en position de départ	Rythmique à la convenance de l'intervenant	5 blocs de travail/1 bloc de récupération par séquence	1 min30 x 3 séquences soit 4 min 30			12 min
4) Gainage		Séquence de gainage à répéter 3 séries	Planche frontale	Isométrie	3 blocs de travail/1 bloc de récupération par séquence	1 minute x séquences soit 3 min			15 min
5) Fentes à gauche		Séquence de fentes à répéter 3 séries	Flexions de hanches, genoux puis retour en position de départ	Rythmique à la convenance de l'intervenant	5 blocs de travail/1 bloc de récupération par séquence	1 min30 x 3 séquences soit 4 min 30			<b>19 min 30</b>

Type de cours et durée		<b>RETOUR AU CALME</b> (Evaluation posture et souplesse) Total 10 minutes				
<b>Retour au calme avec 5 étirements</b>						
<b>1) Flexion du buste</b>		Evaluation souplesse chaîne postérieure et maintien de la posture	Position assise, jambes tendues en avant, flexion du buste	2 min	2 min	Respect de la posture
<b>2) Flexion du buste</b>		Evaluation souplesse adducteur et chaîne postérieure	Position assise, jambes tendues en ouverture, flexion du buste	2 min	4 min	
<b>3) Chien tête en bas</b>		Evaluation posturale et souplesse	Angles tronc/ jambe à 90°, jambe et bras tendus, tête alignée main au sol	2 min	6 min	
<b>4) Planche debout position unipodale (pied droit au sol)</b>			Planche debout, position unipodale, alignement bras tête tronc jambe	4 min	<b>10 min</b>	
<b>5) Planche debout unipodale (pied à gauche au sol)</b>						



## **EPREUVES DE SELECTION DE L'ORGANISME DE FORMATION**

**VENDREDI 10 SEPTEMBRE 2021**

**Lieu :** *Organisme de formation Atlantic-Challenges STATERA – 31 rue des Terriers – 17220 SAINT VIVIEN (La Rochelle).*

### **Une épreuve écrite :**

**Objectif :** vérifier les compétences du candidat à suivre la formation en utilisant les supports écrits.

**Modalités :** analyse de document, résumé et réponse à des questions, durée 1 heure.

**Critères :** capacités de compréhension, d'analyse, de synthèse, d'expression écrite.

### **Un entretien de 20 mn sur dossier permettant de vérifier :**

- la motivation ;
- le projet professionnel ;
- l'adéquation du projet de formation du candidat avec l'architecture de la formation ;
- la validité des pré-engagements : employeur-structure d'accueil, tuteur, référent, financement...

## **LE POSITIONNEMENT**

**MARDI 21 ET MERCREDI 22 SEPTEMBRE 2021**

**Lieu :** *Organisme de formation Atlantic-Challenges STATERA – 31 rue des Terriers – 17220 SAINT VIVIEN (La Rochelle).*

Permet la prise en compte des acquis, les allègements de formation et l'individualisation des parcours.

### **Le positionnement consistera à :**

- A) - Situer le candidat au regard du référentiel diplôme.
- B) - Individualiser les parcours de formation de chaque stagiaire.
- C) - Renforcer l'implication du stagiaire dans sa formation.

### **Le positionnement s'effectue en plusieurs temps :**

- Etude du dossier par l'équipe de formation
- Renseigner un dossier d'auto-évaluation
- Entretien individuel
- Epreuve écrite

A l'issue de ces temps, un parcours individualisé sera proposé et négocié avec le candidat. Le parcours individualisé de formation, tenant compte des acquis d'expérience, du projet professionnel, des contraintes et des besoins individuels, précisera, pour chaque candidat, les temps de formation, les objectifs pédagogiques, les modalités d'apprentissage.

	Présence en structure d'alternance		HM et CC Formation en centre		Périodes particulières (Tests, évaluation certificatives, etc...)
	Fermeture centre de formation vacances de fin d'année		CC Formation en centre		

**PLANNINGS 2021 et 2022**

AF 8				2021				
Septembre		Octobre		Novembre		Décembre		
mer 01		ven 01		lun 01	<b>Toutsaint</b>	mer 01		
jeu 02		sam 02		mar 02		jeu 02	<b>Alternance Entreprises</b>	
ven 03	<b>fin inscription</b>	dim 03		mer 03	<b>Alternance Entreprises</b>	ven 03		
sam 04		lun 04		jeu 04		sam 04		
dim 05		mar 05	<b>Alternance Entreprises</b>	ven 05		dim 05		
lun 06		mer 06		sam 06		lun 06	<b>CC</b>	
mar 07		jeu 07		dim 07		mar 07		
mer 08		ven 08		lun 08		mer 08		
jeu 09		sam 09		mar 09	<b>HM et CC</b>	jeu 09		
ven 10	<b>Tests centre</b>	dim 10		mer 10		ven 10		
sam 11		lun 11		jeu 11	<b>Armistice</b>	sam 11		
dim 12		mar 12	<b>HM et CC</b>	ven 12		dim 12		
lun 13		mer 13		sam 13		lun 13		
mar 14		jeu 14		dim 14		mar 14	<b>Alternance Entreprises</b>	
mer 15		ven 15	<b>EPMS</b>	lun 15		mer 15		
jeu 16		sam 16		mar 16	<b>Alternance Entreprises</b>	jeu 16		
ven 17		dim 17		mer 17		ven 17		
sam 18		lun 18		jeu 18		sam 18		
dim 19		mar 19	<b>Alternance Entreprises</b>	ven 19		dim 19		
lun 20	<b>Début BPAF</b>	mer 20		sam 20		lun 20	<b>vacances</b>	
mar 21	<b>Positionnement</b>	jeu 21		dim 21		mar 21		
mer 22		ven 22		lun 22		mer 22		
jeu 23	<b>HM et CC</b>	sam 23		mar 23	<b>HM</b>	jeu 23		
ven 24		dim 24		mer 24			ven 24	
sam 25		lun 25		jeu 25			sam 25	<b>Noël</b>
dim 26		mar 26		ven 26		dim 26		
lun 27		mer 27	<b>HM et CC</b>	sam 27		lun 27	<b>vacances</b>	
mar 28	<b>HM et CC</b>	jeu 28		dim 28		mar 28		
mer 29		ven 29		lun 29	<b>Alternance Entreprises</b>	mer 29		
jeu 30		sam 30		mar 30		jeu 30		
		dim 31				ven 31		

2022		AF 8													
Janvier		Février		Mars		Avril		Mai		Juin		Juillet			
sam 01	Jour de l'an	mar 01		mar 01		ven 01		dim 01	Fête travail	mer 01		ven 01			
dim 02		mer 02	HM et CC	mer 02	HM et CC	sam 02		lun 02		jeu 02	Alternance entreprises	sam 02			
lun 03		jeu 03		jeu 03		dim 03		mar 03	Alternance entreprises	ven 03		dim 03			
mar 04	H M	ven 04		ven 04		lun 04	Alternance entreprises	mer 04		sam 04		lun 04	HM et CC		
mer 05			sam 05		sam 05			jeu 05		dim 05					
jeu 06			dim 06		dim 06			ven 06		lun 06	Pencôte	mer 06			
ven 07			lun 07		lun 07			sam 07		mar 07	UC1 et 2	jeu 07			
sam 08		mar 08	Alternance entreprises	mar 08	Alternance entreprises	ven 08		dim 08	Victoire 45	mer 08		ven 08	FIN BPAF		
dim 09		mer 09		mer 09		sam 09		lun 09	HM et CC	jeu 09	HM et CC	sam 09			
lun 10	Alternance entreprises	jeu 10		jeu 10		dim 10		mar 10	HM et CC	ven 10		dim 10			
mar 11			ven 11		ven 11		lun 11	Alternance entreprises	mer 11		sam 11		lun 11		
mer 12			sam 12		sam 12		mar 12			jeu 12	HM et CC	dim 12		mar 12	
jeu 13			dim 13		dim 13		mer 13			ven 13		lun 13	Alternance entreprises	mer 13	
ven 14		lun 14	HM	lun 14	CC	jeu 14			sam 14		mar 14			jeu 14	Fête nat
sam 15		mar 15		mar 15		ven 15		dim 15		mer 15		ven 15			
dim 16		mer 16		mer 16		sam 16		lun 16	Alternance entreprises	jeu 16		sam 16			
lun 17	CC	jeu 17		jeu 17		dim 17		mar 17			ven 17		dim 17		
mar 18			ven 18		ven 18		lun 18	Lundi Pâques		mer 18		sam 18		lun 18	
mer 19			sam 19		sam 19		mar 19	HM et CC		jeu 19		dim 19		mar 19	
jeu 20			dim 20		dim 20		mer 20			ven 20		lun 20	UC.4a UC.4b	mer 20	
ven 21		lun 21		lun 21		jeu 21			sam 21		mar 21			jeu 21	
sam 22		mar 22	Alternance entreprises	mar 22	Alternance entreprises	ven 22			dim 22		mer 22			ven 22	
dim 23		mer 23		mer 23		sam 23		lun 23	HM et CC	jeu 23		sam 23			
lun 24	Alternance entreprises	jeu 24		jeu 24		dim 24		mar 24		ven 24		dim 24			
mar 25			ven 25		ven 25		lun 25	HM et CC	mer 25	HM et CC	sam 25		lun 25		
mer 26			sam 26		sam 26		mar 26			jeu 26	Ascension	dim 26		mar 26	
jeu 27			dim 27		dim 27		mer 27			ven 27	Ecrits	lun 27	Alternance entreprises	mer 27	
ven 28		lun 28		lun 28		jeu 28			sam 28		mar 28			jeu 28	
sam 29		mar 29	HM et CC	mar 29	HM et CC	ven 29		dim 29		mer 29		ven 29			
dim 30		mer 30		mer 30		sam 30		lun 30	Alternance entreprises	jeu 30		sam 30			
lun 31		jeu 31		jeu 31				mar 31				dim 31			